

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Bébé agressé au couteau : l'auteure face au procureur de la République ce vendredi

LE fait que Jocelyne Mayoungou Gnomba ait agi dans un état second ne la mettra sans doute pas à l'abri des poursuites judiciaires. D'autant que la violence faisait désormais partie de son quotidien. Comme de celui de son compagnon, un militaire révoqué, auquel la justice devrait aussi s'intéresser.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UNE image insoutenable qui fait le tour des réseaux sociaux depuis mardi dernier, montre un bébé couché sur un lit d'hôpital, avec un couteau planté dans sa tête. D'aucuns ont fait état d'une bagarre entre la mère du bébé et son conjoint. Une altercation qui aurait conduit la génitrice à s'emparer d'un couteau pour se défendre contre son petit ami. Malheureusement, l'arme a pris la direction de la tête de l'enfant dans laquelle elle s'est logée. Une version largement relayée sur la toile et dans certaines coupures de presse, qui n'est pas la bonne.

Pour mieux cerner les contours de cette scène, qui a eu pour théâtre le quartier Nzeng-Ayong-Fin Goudron, précisément derrière le lycée privé Barack-Obama, une équipe de L'Union a, lors de ses investigations, pu rencontrer des personnes-ressources et les protagonistes. Il ressort que Jocelyne Mayoungou Gnomba, Gabonaise de 27 ans, l'auteure de cet acte, n'est pas la génitrice de la fillette de 20 mois qui est par



Jocelyne Mayoungou Gnomba, auteure du drame de Nzeng-Ayong.

ailleurs jumelle. Elle est plutôt la petite amie de l'oncle de la victime, un militaire révoqué. Elle vit avec ce dernier au domicile familial depuis leur rencontre en août 2022. Le couple, rap-

portent de nombreux témoins, se bagarrait tout le temps. Surtout lorsqu'ils sont tous les deux ivres. Une situation qui indispose non seulement les autres occupants de la maison, mais aussi

le voisinage.

Le jour du drame, Jocelyne Mayoungou Gnomba et son concubin étaient tellement ivres qu'ils se sont battus toute la nuit jusqu'au petit matin. Au

cœur de cette dispute sauvage, une affaire d'argent que la jeune dame ne voulait pas restituer à son compagnon. Autour de 8 heures, les deux protagonistes observent une trêve, après l'intervention de la sœur du soldat révoqué. Puis, contre toute attente, le couple reprend le chemin du bar du quartier le plus proche. De retour de cette virée, les hostilités reprennent pour les mêmes raisons évoquées plus haut.

L'affrontement se déroule en présence d'un autre couple et de leurs deux enfants âgés respectivement de 1 an et 8 mois. Lasse d'être malmenée par son concubin, la jeune femme rentre dans la cuisine, se saisit d'un couteau et fonce sur celui-ci. Sauf que ce dernier esquive le couteau qui est allé directement se planter dans la tête du bébé. Ce n'est qu'à cet instant que la bagarre prend fin. L'enfant est conduit rapidement à l'hôpital d'instruction des armées Omar-Bongo-Ondimba du PK 9 (HIAOBO) par la famille. Là-bas, une équipe médicale prend rapidement en charge le blessé. Toute chose qui a nécessité une délicate intervention chirurgicale.

Les médecins de l'hôpital militaire soutiennent un bon déroulement de l'opération. Mieux, ils annoncent la sortie de l'enfant du bloc. À l'heure du bouclage de notre article, son pronostic vital n'était plus engagé. En dépit de ce que, selon un spécialiste, il pourrait à la longue être exposée à des séquelles fonctionnelles.

Jocelyne Mayoungou Gnomba a, quant à elle, été interpellée par le service des mœurs et de la protection des femmes et mineurs de la Police judiciaire (PJ). Ce vendredi, elle sera présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville. Seulement on aura bien voulu que ce soit en présence de son compagnon. En tant qu'acteur principal aussi de ce drame...

Contrepoint Silence complice

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'AGRESSION dont vient de se rendre auteure Jocelyne Mayoungou Gnomba à l'encontre de ce bout de chou est, à n'en point douter, le résultat d'une conjonction de facteurs bien regrettables. D'autant que cet événement, caractérisé par une brutalité au-delà du commun, aurait pu être évité. Surtout si la responsabilité collective avait

été la chose la mieux partagée dans l'entourage du couple de bagarreurs.

En effet, connaissant parfaitement le rythme de vie très mouvementé de ce couple – qui a paradoxalement fini par trouver son harmonie dans de chaudes empoignades –, parents, amis et connaissances auraient dû signaler ces faits auprès des autorités judiciaires depuis fort longtemps. De sorte que les fourches caudines de la justice s'imposent véritablement à

eux et les ramènent sur le droit chemin.

Aussi aurait-il suffi de la part des témoins oculaires un seul coup de fil à la police, à la gendarmerie ou encore au centre nouvellement ouvert à Nzeng-Ayong (lieu d'ailleurs de la commission des faits) pour l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG). Si tant est que cette situation, qui a laissé de nombreux stigmates sur le corps de la femme querelleuse,

les indisposait véritablement. Cette réticence manifeste des proches des deux antagonistes à dénoncer leurs agissements nous amène à pointer du doigt ce voyeurisme dans lequel se complaisait leur entourage. Encore heureux que cet enfant ne soit pas passé de vie à trépas. Car si cela avait été le cas, cette mort se serait greffée sur la conscience de toutes les personnes qui ont observé un silence complice dans cette affaire.